

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Madame Anne BOQUIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	25	19

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Christelle TESSIER à Mme Aurore YANG, Madame Solène MENNECIER à M. Bruno GODET, M. Jacques ABBO à Mme HUREL

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Madame MERIAU Aline, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY,
A été nommé secrétaire : Mme Marie COSTA

Date de la convocation

24 janvier 2025

Date d'affichage

24 janvier 2025

Objet de la délibération

7- Finances locales
7-1- Décision budgétaire
7-1-7- Autres documents à caractère budgétaire ou comptable

2025-001-Création d'une gendarmerie à Trainou

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courrier du Général de division, commandant la région de gendarmerie du Centre-Val de Loire et le groupement de gendarmerie départementale du Loiret du 20 décembre 2024 nous transmettant les informations financières sur le projet de création d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune de TRAINOU avec un effectif de 10 sous-officiers,

Vu le relevé de conclusions de la réunion du 12 décembre 2024 sur la finalisation du projet de création de la brigade de gendarmerie sur la commune de Trainou envoyé par Madame la Préfète en date du 23 décembre 2024,

L'Etat demande une participation financière aux communes concernées par ce projet : Loury, Rebréchien, Vennecy, Trainou, Ingrannes, Sully la Chapelle, Fay-aux-Loges, et Donnery selon un prorata au nombre d'habitants. La participation pour les locaux techniques s'équilibre avec les loyers versés par la gendarmerie.

La subvention d'équilibre demandée aux communes pour la construction des logements porte sur le différentiel entre le montant de l'annuité et le loyer et varie selon le taux de l'emprunt. Pour Fay-aux-Loges, la participation varie entre 85 414.75 € pour un emprunt au taux de 2.50%, 156 564.94 € pour un emprunt au taux de 3% et 230 142,43 € pour un emprunt au taux de 3.50 %. Cette subvention d'équilibre peut être versée à l'OPH sur 3 exercices budgétaires.

La commune souhaite qu'un syndicat à vocation unique (SIVU) soit mis en place pour la gestion des locaux de la gendarmerie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le dossier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la participation financière de la Commune de FAY-AUX -LOGES au projet de création d'une brigade de gendarmerie dans les conditions énoncées ci-dessus et à la condition que les 8 communes, citées ci-dessus, participent bien au projet et que les conditions financières correspondent bien à celles énoncées ci-dessus. Si les conditions devaient changer, le conseil municipal réétudierait les nouvelles conditions de participations.

- **AUTORISE** M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour la réalisation de ce projet.

La secrétaire de séance
Marie Costa



Pour copie conforme,
Le Maire,
Frédéric MURA

